

Règlement ISOGONE 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

ISOGONE, concours organisé par des élèves de L'Institut Agro Rennes-Angers, 65 rue de St Briec, CS 84215, 35042 Rennes Cedex, organise pour la trente-sixième année consécutive le concours intitulé : « **ISOGONE 2022, Prix de l'Innovation Agroalimentaire Bretonne** ». L'organisation est réalisée par l'ASSOCIATION ISOGONE, une association étudiante déclarée, dont le numéro RNA est W353001677. Ce concours vise à récompenser les initiatives innovantes dans le secteur agroalimentaire breton autour de quatre thèmes :

- **Le Prix Saveurs** : Il récompense le produit jugé le plus innovant pour ses caractéristiques intrinsèques (goût, texture, association originale de saveurs, etc.).
- ✓ Prix remis en partenariat avec l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA).
- **Le Prix Usages & Consommation** : Il récompense le produit jugé le plus innovant pour ses caractéristiques extrinsèques (nouvelle manière de consommation / écoconception de l'emballage / originalité du produit par rapport aux concurrents, praticité ou suscitant un nouveau mode de consommation, etc.)
- ✓ Prix remis en partenariat avec le réseau d'industriels de l'emballage Breizpack.
- **Le Prix PACI (Préparation/Aide Culinaire/Ingrédient)** : Il récompense une Préparation / une Aide Culinaire / un Ingrédient, innovant par ses qualités nutritionnelles ou fonctionnelles notamment. Ces produits comprennent trois familles :
 - les additifs (ex : conservateurs, colorants, émulsifiants, arômes alimentaires...);
 - les ingrédients à caractère fonctionnel ou nutritionnel (ex : farine aux oméga 3...);
 - les préparations culinaires destinées à une remise en œuvre facile pour les professionnels.
- ✓ Prix remis en partenariat avec le pôle de compétitivité agroalimentaire VALORIAL (VALOrisation pour la Recherche et l'Innovation ALimentaire).
- **Le Prix Responsable** : Il récompense un produit dont la conception prend en compte son impact sociétal et environnemental. Il est attribué à un produit présélectionné ayant eu le plus haut score éligible au questionnaire évaluant la démarche durable des entreprises. Seuls les produits concourant aux prix Saveurs ou Usages et Consommation sont éligibles au prix Responsable. En cas d'égalité, le choix du lauréat se fera de manière collégiale avec le partenaire O2M et l'association ISOGONE.
- ✓ Prix remis en partenariat avec la société O2M.

ARTICLE 2 : PRINCIPE GENERAL

Le concours ISOGONE 2022 commencera le **7/03/2022**. Les participants au concours ISOGONE 2022 présenteront un dossier d'inscription expliquant de manière détaillée la nature de leur innovation pour l'un ou plusieurs des trois prix : *Saveurs et/ou Usages et Consommation et/ou Préparation Aide Culinaire/Ingrédient*. Pour les prix *Saveurs et/ou Usages et Consommation*, un jury de spécialistes du secteur procèdera à la présélection des produits selon la pertinence de l'innovation présentée. A l'issue de cette étape, cinq produits seront présélectionnés pour ces deux prix. Ensuite, une évaluation par un jury composé de consommateurs et de professionnels permettra de désigner les lauréats des prix *Saveurs et Usages et Consommation*. Le lauréat du prix *PACI* sera désigné uniquement par un jury de professionnels. Le nombre de consommateurs et de professionnels sera déterminé en fonction du nombre de produits présélectionnés et de la méthode statistique utilisée pour l'analyse sensorielle. Le *prix Responsable* sera attribué, après appréciation des résultats au questionnaire, au produit ayant obtenu le plus haut score validé.

IMPORTANT : dans le cadre des prix *Saveurs, Usages et Consommation*, l'étape de présélection aura lieu uniquement si le nombre de produits participants est supérieur à 5.



ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Le concours ISOGONE 2022 est ouvert à toute entreprise agroalimentaire dont le site de production ou bien le site de recherche et développement du produit présenté est situé en Bretagne historique (départements 22, 29, 35, 56 et 44). La Bretagne est définie ici comme une région historique avant la loi du 19 avril 1941. Les produits concurrents doivent avoir été lancés (ou avoir bénéficié d'une amélioration innovante) après le 1^{er} janvier 2021. Dans le cas de prototypes, ceux-ci doivent être à un niveau de développement tel qu'ils puissent être jugés par nos jurys, fournis en quantité suffisante et de qualité homogène. Sa commercialisation doit être prévue pour novembre 2022 au plus tard.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les entreprises agroalimentaires peuvent s'inscrire via le site internet ISOGONE (www.isogone.fr). Les participants peuvent aussi recevoir leur dossier de participation sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ISOGONE, 65 rue de Saint Briec, CS 84215, 35042 Rennes Cedex ou à l'adresse mail suivante : concours@isogone.com.

L'entreprise participante choisit le prix pour lequel elle concourt sous réserve d'acceptation par les membres du bureau ISOGONE. En effet, si le bureau pense que le produit est plus adapté à une autre catégorie, une discussion avec l'entreprise pourra être entamée.

La clôture des inscriptions aura lieu le **31 mai 2022**. Le comité d'organisation se réserve le droit de prolonger les inscriptions si des événements viennent perturber le bon déroulement du concours. Un même produit ne pourra être lauréat que d'un seul prix mais toute entreprise peut présenter autant de produits qu'elle le désire ; sachant qu'un produit qui se décline en plusieurs parfums sera considéré comme une gamme et concourra en tant qu'un seul produit. L'inscription s'élève à 150 euros TTC. Pour chaque produit supplémentaire proposé par une même entreprise, 60 euros par produit supplémentaire seront demandés. L'entreprise doit aussi prendre note qu'un certain nombre de produits leur sera demandé dans le cadre du concours afin que celui-ci soit jugé par un jury d'experts et par un panel de 150 consommateurs en cas de présélection.

ARTICLE 5 : MODE DE SELECTION DES LAUREATS

La **présélection** des dossiers de participation sera effectuée à Rennes lors d'une table ronde d'experts dans le domaine agro-alimentaire organisée par ISOGONE. La présélection se fera sur la base de l'appréciation de la qualité innovante du produit grâce aux informations fournies par l'entreprise, à une dégustation et à des tests visuels et fonctionnels. Pour cette phase de présélection, 5 produits finalistes sont retenus.

Le **jugement final** des produits présélectionnés aura lieu début septembre 2022 à Rennes lors de séances d'analyses sensorielles, visuelles et fonctionnelles effectuées par un jury de consommateurs et de professionnels. Le jury de consommateurs sera composé de particuliers et de familles. Le jury de professionnels sera composé d'experts reconnus et spécialisés dans l'analyse de produits alimentaires et/ou d'emballages, industriels, consultants, journalistes spécialisés, enseignants-chercheurs...

Tous les professionnels faisant partie du jury n'ont aucune participation ni aucun intérêt avec les sociétés participantes.

Pour le *prix Responsable*, le jugement final sera effectué à l'issue de l'étude des questionnaires par l'association Isogone et la société O2M.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES AUX LAUREATS

Les récompenses pour les lauréats des prix ISOGONE 2022 portent sur 5 pôles de compétences :

- **Communication** : étude de développement de l'image de marque, conseil en relations presse, espaces de publicité dans la presse, ...
- **Audit** : bilan environnemental, ...
- **Innovation** : conseil en création de produit et d'emballage, assistance culinaire, mise à disposition de locaux et matériels pour le développement de nouveaux process, ...
- **Formation** : en management, à la communication interne, aux relations avec les médias, ...
- **Marketing** : référencement en GMS, analyse stratégique, marketing et commerciale, ...

A l'issue des sélections, chaque entreprise candidate se verra remettre un livret de présentation des partenaires et des lots offerts par ces derniers.

Les lauréats du concours devront être présents à la rencontre avec les partenaires afin de choisir leur prestation.



mais aussi pour leur remettre le dossier d'analyse statistique de leur produit. Cette rencontre est organisée par ISOGONE après la détermination des lauréats.

La récompense est constituée d'une prestation par lauréat. Une fois élus, les lauréats doivent choisir et classer 5 prestations dans leur ordre de préférence. Elles leur seront ensuite attribuées selon les ordres de préférence de chacun.

ARTICLE 7 : ANALYSE DES RESULTATS ET RAPPORTS

Les présélections et l'élection des lauréats donnent lieu à un rapport par entreprise, par produit et par prix. Dans le cas où un prix requiert une présélection, est rédigé un **premier compte rendu gratuit** contenant les commentaires émis par les experts au cours des tables rondes concernant le produit présenté ainsi que les résultats des traitements statistiques des questionnaires présentés aux jurys. À l'issue des dégustations, un rapport statistique complet sera remis aux lauréats. Ce rapport présente les résultats statistiques des analyses sensorielles, visuelles et fonctionnelles faites par les jurys de consommateurs et de professionnels et précise la position du produit concerné par rapport aux autres. Les produits non-lauréats ont aussi droit à un rapport statistique présentant les moyennes ajustées obtenues pour chaque question avec une brève explication et la description des répondants.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

Toute entreprise participante au concours ISOGONE 2022 s'engage :

- à fournir des produits à la demande des organisateurs au moment des présélections, des analyses sensorielles et remise des prix ;
- à régler les frais de participation dans un délai de 10 jours suivant leur inscription au concours, cachet de la Poste faisant foi. L'association se réserve le droit d'invalider l'inscription en cas de non-paiement après le délai ;
- à ne pas abandonner le concours avant son issue ;
- à ne pas divulguer les informations contenues dans les rapports (recette de produits concurrents, questionnaire ISOGONE...)

Les entreprises lauréates des prix ISOGONE 2022 s'engagent :

- à être représentées au cours de la cérémonie de remise des prix ;
- à être présentes lors d'une rencontre avec les partenaires d'ISOGONE ;
- à être filmées.

ARTICLE 9 : CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

L'association ISOGONE organisera fin d'année 2022 sa cérémonie de remise des prix. La date exacte de la cérémonie sera communiquée durant l'année. Seront conviés à la cérémonie les lauréats, les partenaires de l'association, des personnalités départementales et régionales et la presse.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé au cabinet des huissiers de justice SELARL NEDELLEC LE BOURHIS LETEXIER VETIER ROUBY, 2 avenue Charles Tillon, 35000 Rennes. Le présent règlement est déposé dans une enveloppe Soleau à l'INPI. Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite auprès de l'association ou sur son site internet : www.isogone.com.

ARTICLE 11 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (MENTIONS RGPD ET CNIL)

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Isogone pour permettre la réalisation du Concours. La collecte des données des participants se fait avec leur consentement et selon leur intérêt légitime. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'association Isogone. Les données sont conservées pour une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'association Isogone : association.isogone@gmail.com, 65 rue de St Briec, CS 84215, 35045 Rennes.



Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

La participation au concours ISOGONE 2022, Prix de l'Innovation Agroalimentaire Bretonne, implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Les lauréats acceptent par avance les récompenses, qui ne feront l'objet d'aucun échange. La dotation du jeu pourra notamment être modifiée en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs sans que la responsabilité de ceux-ci ne puisse être recherchée de quelque façon que ce soit. L'association ISOGONE se réserve le droit de modifier les lots attribués en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de sa volonté sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour quelque motif que ce soit. Les lauréats autorisent par avance l'association ISOGONE à publier leur nom, adresse et photographie, à réaliser tout document vidéo qu'elle pourra utiliser dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées. L'association ISOGONE se réserve le droit de vérifier la bonne application de l'article 8 et de sanctionner tout manquement en refusant l'accès de la 36^{ème} édition du concours ISOGONE à l'entreprise défaillante. L'association ISOGONE se réserve le droit d'annuler l'édition en cas de nécessité, si des événements venaient à perturber le bon déroulement du concours. Dans cette situation, l'association ISOGONE garantit le remboursement intégral des entreprises participantes.

Le 28/02/2022,

ADAMOLLE Solène
Présidente Isogone,

